

# Yacob Mahi n'a jamais mis les pieds DANS SA NOUVELLE ÉCOLE

▶ Le prof de religion musulmane avait été accusé d'avoir fait passer une pétition anti-Charlie Hebdo

▶ Yacob Mahi, ancien professeur de religion musulmane à l'Athénée Royal Leonardo Da Vinci (Anderlecht), avait fait la une de l'actualité en janvier 2015 après avoir été accusé de faire passer auprès de ses élèves une pétition anti-Charlie Hebdo. L'homme avait alors été suspendu de ses fonctions. Depuis, il avait aussi été accusé de harcèlement sexuel sur ses élèves et plus rien.

Il avait disparu de la circulation, la *DH* l'a retrouvé. Et aussi incroyable que cela puisse paraître, il n'a pas été écarté de ses fonctions par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), mais muté vers un autre établissement...

Son point de chute : l'Athénée Royal de La Louvière et ce depuis le début de l'année sco-

laire 2015-2016. Une mutation qui avait été décidée par l'ancienne ministre de l'Enseigne-

ment, Joëlle Milquet (CDH). Mais voilà, Yacob Mahi n'y a jamais mis les pieds en un an ! Selon le cabinet de la nouvelle ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns (CDH), le professeur de religion musulmane est "couvert par des certificats médicaux".

**UNE INFORMATION CONFIRMÉE** par l'établissement louviérois dont la préfète affirme n'avoir jamais rencontré Mahi. Ce dernier n'a d'ailleurs jamais été intégré dans les horaires des clas-

ses et ses heures de cours sont actuellement données par un remplaçant.

Reste à savoir ce qu'il adviendra si jamais Yacob Mahi cessait d'être couvert par des certificats médicaux. Pourra-t-il se retrouver à nouveau face à une classe ? Cela ne se ferait sans doute sans déclencher la polémique au sein de l'Athénée de La Louvière.

Pour rappel, le professeur de religion islamique avait, au moment de l'affaire de la pétition anti-Charlie Hebdo, publié une carte blanche dans laquelle il faisait l'apologie de Roger Garaudy, un négationniste français condamné pour contestation de crimes contre l'humanité, diffamation raciale et incitation à la haine raciale.

R. D.

## LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES a plus de manœuvre pour virer les extrémistes

▶ La loi a changé depuis l'affaire Mahi. L'administration n'a plus besoin de l'aval du chef de culte pour sanctionner les profs

La question que tout le monde se pose est : pourquoi Yacob Mahi n'a-t-il pas tout simplement été écarté de l'enseignement comme le voulait d'ailleurs Joëlle Milquet ? Auparavant, l'accord du chef de culte était nécessaire dans

le cadre d'un licenciement d'un professeur de religion (ce qu'avait d'ailleurs confirmé à deux reprises le Conseil d'État dans cette affaire). Or pour M. Mahi, le chef de culte en question avait préféré privilégier la solution de

la mutation. L'école pouvait par contre être choisie par la ministre de l'Enseignement.

**MAIS POURTANT, DEPUIS** février dernier, les règles de jeu ont changé et ont donné une plus grande marge de manœuvre à l'administration. Un nouveau décret (datant 22/02) précise que "les sanctions disciplinaires sont prononcées après consultation du

chef de culte". Entendez : le dernier mot revient toujours à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Alors pourquoi ne pas avoir écarté Yacob Mahi depuis ? Les décrets ne sont généralement pas rétroactifs. Difficile donc d'utiliser ce texte pour sanctionner des faits qui se sont déroulés avant qu'il ne soit avalisé...

R. D.



### RÉACTION

Olivier Destrebecq  
DÉPUTÉ MR  
ET HABITANT  
DE LA LOUVIÈRE

**"C'est une situation scandaleuse"**

"Cette mutation a noirci un établissement et toute une ville ! Aujourd'hui, être placé à La Louvière est perçu comme une punition. C'est une situation scandaleuse. J'ai aussi l'impression que certains politiciens vivent dans un monde de Bisounours : on se doute bien que le certificat de M. Mahi est un certificat de

complaisance, et personne ne fait rien pour s'en occuper. Ce qui est sûr, c'est qu'il est impensable que ce monsieur se retrouve à nouveau devant des élèves, qu'ils soient louviérois ou non. Il a montré à de nombreuses reprises qu'il n'avait de respect pour personne. Il n'a pas sa place dans notre enseignement."

Interview -> R. D.